



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Conseillers présents : Mmes, BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : BOYOD Alain (pouvoir à Claudine RODRIGUEZ), ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET), LOMBARD Yannick (pouvoir à DEGASPERI Pascal)

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.
Brice EVRARD est désigné secrétaire de séance.

1) AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

Jusqu'à la date limite de vote du budget le conseil peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, des Restes à Réaliser, des opérations d'ordre et du solde d'exécution reporté (001).

BUDGET COMMUNE

Montant des dépenses investissement inscrites au budget primitif 2024 à prendre en compte :
 $1\,171\,267.26 \times 25\% = 292\,816.81 \text{ €}$

Inscription du devis relatif au portail de l'entrepôt des services techniques :

- Opération 101 - chapitre 21 : 2 000 €

Inscription du devis des panneaux acoustiques pour la cantine :

- Opération 75 - chapitre 23 : 7 262.40 €

Inscription des crédits manquants du devis de l'ONF pour l'étude du rif du Barry :

- Opération 124 - chapitre 20 : 1 600 €.

Inscription de crédits pour l'aménagement et l'équipement du cabinet médical :

- Opération 125 - chapitre 23 : 107 000 €

Inscription des crédits pour l'aménagement du rond-point - carrefour RD994A

- Opération 118 - chapitre 23 : 4000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU

Montant des dépenses investissement inscrites au budget primitif 2024 à prendre en compte : 161 205.50
 $\text{€} \times 25\% = 40\,301.37 \text{ €}$

Inscription du devis relatif au complément du diagnostic de recherche des eaux claires parasites permanentes (ECPD)

- Opération 14 - chapitre 23 : 3 816 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Montant des dépenses investissement inscrites au budget primitif 2024 à prendre en compte :

104 510.45 € × 25 % = 26 127.61 €

Inscription de crédits pour l'achat de deux radiateurs

- Opération 17 - chapitre 21 : 1 330 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rappelle au conseil que suite au transfert de l'antenne France Services au Trésoriat, le service Actions Jeunesse est redescendu au premier étage.

Une réflexion sur l'aménagement du deuxième étage pour loger le maître-nageur durant la période estivale pourrait être engagée.

2) REMBOURSEMENT AU MAIRE ET A UN CONSEILLER MUNICIPAL DE FRAIS EXCEPTIONNELS AVANCES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Noël 2024

Dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants de la commune, Madame Laura ROUX, conseillère municipale déléguée en charge des festivités, a acheté 9 puzzles 3D pour la somme de 203€40, 1 lot de pochette cadeau de Noël pour la somme de 12€98, des paquets de friandises de Noël pour la somme de 47€51

A la demande de Madame Laura ROUX et exceptionnellement, le conseil municipal doit délibérer pour le remboursement total des dépenses, soit la somme de 203€53 (60€ ayant été déjà remboursé en bon d'essence).

Accord à l'unanimité des membres présents.

Vœux 2025

Dans le cadre des vœux de la municipalité 2025, Madame Françoise PINET, maire, a fait réaliser par internet des cartes personnalisées 60 cartes de vœux avec enveloppes pour la somme de 73€08.

A la demande de Madame Françoise PINET et exceptionnellement, le conseil municipal doit délibérer pour le remboursement total des dépenses, soit la somme de 73€08.

Le premier adjoint a pris la présidence de la séance pour le vote (**madame le Maire sort de la salle**)

Accord à l'unanimité des membres présents.

3) DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Entretien de la voirie communale

Travaux envisagés pour 2025 :

- Chemin del Praïs : 49 998 € HT
- Grande rue : 13 000 € HT

Total : 62 998 € HT soit 75 600 € TTC à prévoir au budget 2025

Le montant maximum de la subvention pouvant être allouée par le département : soit 40 % HT : 25 200 €

Reliquat de la subvention du département au titre de 2024 : 14 000 €

Montant de la subvention à solliciter au titre de 2025 : 11 200 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Maison du parc

Travaux envisagés pour 2025 :

- Insonorisation des locaux : 6 052 € HT
- Installation d'une porte d'entrée isolante : 8 200 € HT

Total : 14 052 € HT soit 17 102 € TTC à prévoir au budget 2025

Montant de la subvention à solliciter au titre de 2025 :

Plan de financement :

Département 70 % : 9 836 €

Autofinancement : 30 % 4 215.60 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

4) DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION

Acquisition d'un micro tracteur : attente d'un devis

Plan de financement :

- Région 50 %
- Autofinancement 50 %

Madame le maire propose au conseil de lui donner l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dès qu'elle aura connaissance du montant du devis. Les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} mars 2025.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Changement des fenêtres des locaux mis à disposition de l'ADMR

Plan de financement :

- Région 70 %
- Autofinancement 30 %

Madame le maire propose au conseil de lui donner l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dès qu'elle aura connaissance du montant du devis. Les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} mars 2025.

Accord à l'unanimité des membres présents.

5) EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 a instauré la création des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances viennent en substitution des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Ces suppléments de prix pour les redevances pour performance font l'objet d'une décision de la commune.

Ce dispositif de redevances et les taux correspondants, doivent être appliqués sur toute facture émise à partir du 1^{er} janvier 2025.

Délibération relative à la redevance consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 (0,01 € par m3)

Rappel : Abonnement 48 €

Prix 0.60 € le m3

Taxe agence de l'eau : 0.43 + 0.01 soit 0.44 € le m3

Prix au total : 1.04 le m3

Pour une consommation annuelle moyenne de 120 m3 le prix au m3 avec l'abonnement serait de 1.44 € et le montant annuel à régler par l'abonné sera de 172,80 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Délibération relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 (0.01 € par m3)

Rappel : Abonnement 48 €

Prix 0.60 € + 0.01 soit 0.61 € le m3

Taxe agence de l'eau : suppression à compter du 1^{er} janvier 2025

Prix au total : 0.61 € le m3

Pour une consommation moyenne de 120 m3 le prix au m3 avec l'abonnement serait de 1.01 € et le montant à régler par l'usager sera de 121,20 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

6) PERSONNEL

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (cantine scolaire)

Actuellement deux agents sont en renfort de l'équipe chargée de la surveillance des enfants à la cantine

Une délibération est nécessaire pour la création de ces deux emplois.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Approbation du rapport social unique 2023

Ce rapport fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté au conseil.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023 :

- Apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents
- Débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines
- Répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire
- Evolution de l'ensemble des données (nombre d'agents, statut, temps de travail)
- Pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc)
- Mettre en place des actions spécifiques mutualisées (plan de formation, etc)

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

7) ACTIONS JEUNESSE

Convention à prendre qui permet au service Actions Jeunesse de mettre à disposition à la Junior Association Buëch qui Bouge un animateur pendant la durée du séjour qui a été programmé à Lisbonne du 19 au 27 octobre 2024.

Le service Actions Jeunesse versera à l'animateur la rémunération correspondant à son grade.

Accord à l'unanimité des membres présents.

8) CONTRAT DE COOPERATION LIBERALE EN VUE D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - COURT DE TENNIS

Un enseignant libéral a fait connaître son désir de dispenser un enseignement de tennis, pour son propre compte, sur les installations tennistiques communales. D'un commun accord il a été décidé d'établir un contrat de coopération libérale en vue d'une occupation temporaire du domaine public qui définit la mise à disposition du court de tennis. L'enseignant devra verser à la commune, pour chaque utilisation effective d'un court mis à disposition, une redevance horaire de 3 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

9) ANALYSE DE CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2011 ET 2021

Afin de suivre les objectifs de réduction de la consommation d'espaces puis de l'artificialisation des sols, le maire de la commune dotée d'un plan local d'urbanisme doit présenter au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local.

La consommation d'espaces entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 représente pour le territoire de la commune une surface de 2.77 hectares. L'année 2015 de l'installation de la centrale solaire représente la plus grande consommation d'espace.

Délibération à prendre sur le rapport triennal local suivi de l'artificialisation des sols.

Accord à l'unanimité des membres présents.

10) INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de mettre en place au cours de l'année 2025 des réunions de quartier afin d'échanger avec les habitants et elle propose de délimiter les quartiers de la façon suivante :

- Quartier 1 : Lotissements La Tuilière, Saint Apôtre, Trésouriac, route de Valence, Le Chevalet
- Quartier 2 : Route de Grenoble (droite et gauche), Le Peyssier, Chemin des Glacières, Chemin des Casses, Aiguebelle
- Quartier 3 : Centre du village : Grande rue, rue des Jardins, rue la Croix Blanche etc...
- Quartier 4 : route de Valence, Pré du Barry, Le Trésoriac, Le Pré Mongil, La Condamine
- Quartier 5 : Le Serre Gras, Le Moulin, Avenue de la Gare

Un moment de convivialité avec les agents est prévu le 5 février à 18 heures.

Une réponse au courrier de Madame HARDON concernant la nécessité de faire procéder à la stérilisation des chats doit être donnée.

Seulement quatre avis d'habitants sur le projet d'installation d'une œuvre sur le nouveau carrefour ont été reçues en mairie (deux favorables et deux non favorables).

Comme prévu, plusieurs arbres ont été abattus dans un des cimetières.

Les feux « récompense » mis en place route de Grenoble doivent être remis en état lundi prochain.

Le permis de construire déposé par la société AEROTECHNICS pour la construction d'un hangar au Chevalet a été signé.

Les membres du conseil sont invités à réfléchir sur le projet de budget de 2025.

Le recensement de la population se fait dans de bonnes conditions. Madame le Maire remercie Marie-Christine BERTRAND pour son implication dans ce dossier ainsi que Béatrice PIRAS et les deux agents chargés du recensement.

La séance est levée à 19 heures 15.